

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE L'AIN**

**COMMUNE DE BELLIGNAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.  
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

Séance du 18 Mars 2025 \_\_\_\_\_

L'an Deux Mil Vingt Cinq \_\_\_\_\_

Et le dix huit mars \_\_\_\_\_

A Dix Huit heures, le C.C.A.S de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame RAVET Véronique

Présents : Mmes V. RAVET – C. GUILLAUBEZ – M. COLOMBET – F. RHODET – C. DE MATOS – S. HUMBERT – F. PERRIER-MICHON - Mr C. CERQUEIRA

Excusés : C. CHAPRON

ABSENTS : Y. YILMAZ – F. ARVEUX - S. MARTELET

Procuration est donnée par M. MAZELLIER à C. GUILLAUBEZ

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
13	13	9

Date de la Convocation

06.03.2025

OBJET

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

**Rapporteur : V. RAVET**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approuve le Budget Primitif 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante, et autorise Me Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**En fonctionnement :**

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	71 941,08 €
Charges de personnel et frais assimilés	Chapitre 012	=	4 300,00 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	43 800,00 €
Charges spécifiques	Chapitre 67	=	500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>120 541,08 €</b>

Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	800,00 €
Dotations, subventions et participations	Chapitre 74	=	65 000,00 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	=	50,00 €
Produits spécifiques	Chapitre 77	=	100,00 €
Résultation de fonctionnement reporté	Chapitre 002	=	54 591,08 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>120 541,08 €</b>

**En investissement :**

Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	1 940,59 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>1 940,59 €</b>

Solde d'exécution reporté	Chapitre 001	=	1 940,59 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>1 940,59 €</b>

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le Budget Primitif 2025 tel que définis ci-dessus.

Suivent les signatures,

Le Maire,  
Présidente du C.C.A.S.  
V. RAVET

